

Initiatives ministérielles

Mais il ne s'agit pas d'une affaire simple. Il s'agit de 95 amendements proposés à l'égard de projets de loi très complexes. On en a discuté souvent et longuement à la Chambre. Nous savons que chaque mot, chaque nuance change quelque chose.

Je demande simplement à la présidence de rendre une décision. Il ne s'agit pas de bousculer les règles, mais juste de donner aux députés la possibilité de voir les amendements que d'autres ont déjà vus, afin qu'ils puissent prendre connaissance de ce que le Président connaît déjà. En tant que simple député, je n'ai pas eu cette possibilité. Vous êtes le seul qui puissiez me donner cette possibilité. Je ne vous demande pas, monsieur le Président, de renverser toute la démarche ni de mettre cette affaire de côté, mais simplement de me donner la même chance qu'aux autres. Je crois que la situation est fondamentalement injuste et que la Chambre ne devrait pas mettre aux voix des amendements que seuls certains députés ont vus. Vous êtes mon dernier recours, monsieur le Président.

M. le Président: Les députés peuvent exprimer leurs doléances.

Mme Catherine Callbeck (Malpègue): J'invoque le Règlement pour la même raison, monsieur le Président. Je suis la porte-parole de mon parti pour les questions ayant trait aux établissements financiers. Ce qui se passe ici ce matin est absolument inacceptable.

Cela fait plus d'un an que nous avons entamé cette démarche. Il s'agit d'une démarche fort longue et compliquée. Et voici qu'on nous présente ce matin une douzaine d'amendements—95 en tout, je crois—que nous n'avons jamais vus. Nous, de l'opposition, avons déposé nos amendements il y a plusieurs jours déjà. On aurait cru que le gouvernement en aurait fait autant.

Ce n'aurait été que simple politesse de sa part. Nous aurions dû avoir des copies de ces amendements avant de venir aujourd'hui à la Chambre pour en débattre. Que nous n'en ayons pas eu prouve certes que le gouvernement est vraiment désorganisé. Je l'ai toujours su, mais nous en avons ici un exemple extrême. Nous débattons aujourd'hui de la plus grande réforme des établissements financiers à avoir jamais eu lieu dans toute l'histoire du Canada.

Le gouvernement nous présente ici, ce matin, des douzaines d'amendements dont nous sommes censés discuter.

Je le répète, il s'agit ici de mesures législatives complexes sur lesquelles nous travaillons depuis plus d'une année et il nous faut examiner chacun de ces amendements et l'incidence qu'ils ont tous les uns sur les autres.

Je trouve inacceptable que le gouvernement ne nous ait pas donné le temps d'examiner ces amendements. J'ai même entendu dire tout à l'heure qu'il avait oublié une partie d'un amendement.

Si ce n'est pas une totale désorganisation, je me demande bien ce que c'est. Cela illustre certes l'arrogance, l'indifférence, le manque de courtoisie et surtout la désorganisation du gouvernement. Je le répète, je suis la porte-parole de mon parti pour les questions relatives aux institutions financières, et je trouve cela absolument inacceptable.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais souligner le rôle que nous avons joué au sein du comité.

J'étais le porte-parole de notre parti pour les questions relatives aux institutions financières. J'ai pris cette responsabilité extrêmement au sérieux. Pendant toute la durée des séances du comité sur les projets de loi, j'ai noté les modifications sur lesquelles nous nous étions mis d'accord.

Quant aux projets de loi ultérieurs, j'ai essayé d'associer les amendements proposés avec les projets de loi suivants, car toutes ces mesures législatives sont étroitement liées. En somme, nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous nous sommes montrés très coopératifs.

Nous avons étudié le projet de loi C-83 au cours de la législature précédente. C'est le nom que portait le projet de loi C-4 dans une autre législature. Nous avons tous convenu de redonner au projet de loi C-83 la forme qu'il avait à l'issue de son étude par le comité. Voilà l'historique du projet de loi C-4.

La Chambre tout entière était d'accord, si bien que notre parti a accepté la proposition de prolonger d'un an l'étude de la Loi sur les banques afin que la mesure législative ne meure pas au *Feuilleton* en avril 1990.

Nous avons tous convenu de débattre trois projets de loi en deuxième lecture. Nous avons débattu trois projets de loi, soit le C-19, le C-28 et le C-34, du même coup. À quand remonte la dernière fois où trois projets de loi ont été débattus en deuxième lecture d'un même souffle?

Ensuite, nous nous sommes mis d'accord pour n'aborder l'étude du projet de loi C-4 qu'après en avoir terminé avec ces trois autres projets de loi. Puis nous sommes passés à l'étape du rapport. Nous avons donc traité ces trois projets de loi de façon très expéditive.

Pendant tout le processus, le président du comité, le député de Mississauga-Sud, va être le porte-parole du gouvernement, le ministre de service. Bien qu'il n'ait pas droit au titre, il va faire fonction de ministre aujourd'hui dans le cadre de l'étude de ces projets de loi.